



N°2018/47

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 NOVEMBRE 2018**

**OBJET :
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ACQUISITION DE LOGICIELS
ET PRESTATION DE SERVICES – CEGILOG -**

L'an deux mille dix-huit, le 19 novembre, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 14 novembre 2018, se sont réunis à vingt heures trente minutes en la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien GUIBOUT, Maire,

Etaient présents : GUIBOUT Damien, PIERRÈS Valérie, BERCHICHE Florence, PERRAULT Maurice, SIMONNEAUX Marc, FONTAINE Laure

Etaient absents : CUENOT Eric (donne son pouvoir à GUIBOUT Damien), PETIT Evelyne (donne son pouvoir à FONTAINE Laure), De VILLELE Gontran (donne son pouvoir à PIERRÈS Valérie) RAMBAUD Bérénice, CORBEL Thierry.

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : PERRAULT Maurice

EN EXERCICE : 11

PRÉSENTS : 6

VOTANTS : 9

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire concernant le renouvellement du contrat avec SEGILOG, ayant pour objet la cession du droit d'utilisation des logiciels, avec documentation d'utilisation, et la fourniture, d'une prestation d'assistance de suivi et de développement (correction des erreurs, adaptation des logiciels, maintenance des logiciels).

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer le contrat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

APPROUVE les termes du contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services n° 2018.09.1473.04.000.M00.005201 proposé et établi par SEGILOG en date du 17 septembre 2018.

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

Ce contrat prendra effet le 1^{er} novembre 2018 pour une durée de trois ans.



Copie de la présente délibération sera transmise au :
- Représentant de l'État,
- Trésorier Comptable de la Collectivité.